



DÉCISION DU MAIRE

Décision n°017/2024

OBJET : Convention pour l'organisation d'ateliers mensuels « Rédaction de CV » et « Préparation aux entretiens d'embauche » au Centre de Ressource Jeunesse sur l'année 2024.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la proposition faite par la bénévole Mme Anne-Marie LANZA, sur l'intervention en petits groupes, d'une aide sur la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation et aux entretiens d'embauche, pour des jeunes étudiants en recherchant d'emploi ou d'alternance.

Article 1 : DECIDE de conclure une convention avec Mme Anne-Marie LANZA, en qualité de bénévole, pour une permanence mensuelle sur l'année 2024 au sein du Centre de Ressources Jeunesse, pour une aide sur la rédaction d'un CV, d'une lettre de motivation et aux entretiens d'embauche, pour des jeunes étudiants en recherchant d'emploi ou d'alternance.

Article 2 : DECIDE de signer cette convention à titre gracieux.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département et au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 26/02/2024

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.